

Commission des Finances du Conseil communal de Prilly
Rapport sur le préavis N° 18 – 2012 concernant le budget 2013

Au Conseil Communal
de et à

1008 Prilly

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission des finances s'est réunie à 14 reprises entre le 15 octobre et le 19 novembre pour examiner le budget 2013 de notre ville.

Composition de la commission des finances

Mesdames	Nadia Fauth Geneviève Nosedà Guignard Sylvie Krattinger	Rapporteuse Rapporteuse adjointe
Messieurs	Fabien Deillon Jean-Pierre Dupertuis Jan Mrazek Francis Richard	Président

Le présent rapport s'articule de la manière suivante :

- ❑ 1. Appréciation générale pages 2 à 4.
- ❑ 2. Analyse détaillée pages 5 à 13.
- ❑ 3. Chiffres clé pages 13 à 15.
- ❑ 4. Précisions sur des points de détail par poste du plan comptable résultant de l'examen du budget par dicastère pages 15 à 30.
- ❑ 5. Amendements, vœux et observations pages 30 à 33.
- ❑ 6. Vote de la Commission des finances page 32.
- ❑ 7. Remerciements et conclusions pages 33 à 34.
- ❑ 8. Annexes : Ainsi qu'on le verra plus loin dans ce commentaire, la COFIN ne disposait cette année, en raison de la mise en exploitation chronophage du nouveau logiciel PHISA, que d'une version bêta de la synthèse du tableau de financement pour tout document financier, hormis bien sûr le fascicule du budget. Et plutôt que de remettre aux Conseillers des documents non entièrement testés et vérifiés, la COFIN a décidé de ne joindre, pour cette année aucune annexe à son rapport. Ces annexes seront réintroduites dès les comptes 2012.

En préambule la commission des Finances tient à souligner qu'elle a reçu le projet de

budget plus tard qu'à l'accoutumée, bien que dans le délai fixé par le règlement du Conseil communal. Ces jours manquants ont cependant passablement compliqué notre tâche et a mis davantage de pression sur les membres de la commission, plus particulièrement sur les rapporteuses et le président.

1. Appréciation de la Commission des Finances.

1.1. Appréciation générale.

Le résultat du budget 2013 tel que présenté par la Municipalité table sur un excédent de charge élevé de Fr. 3'498'100.— soit plus du double de celui supputé pour le budget 2012 (Fr. 1'718'500.— après amendements). C'est un nouveau doublement après celui du budget 2012, dont le déficit présumé avait doublé par rapport au budget 2011.

Il est de plus en chute libre par rapport aux comptes 2011, bien que cela n'apparaisse pas à la lecture et la comparaison directe des chiffres de la page 5 du fascicule.

En effet, le chiffre d'excédent de revenu de Fr. 223'634.39 pour le résultat des comptes 2011 est trompeur car ce chiffre englobe un certain nombre de charges hors fonctionnement "ordinaire", soit des amortissements extraordinaires, ainsi que des dotations à des fonds spéciaux et une anticipation de l'augmentation de la facture sociale pour un total de Fr. 2'569'000.—. Compte tenu de ces éléments, la chute par rapport au résultat "ordinaire" directement comparable des comptes 2011, atteint Fr. 6'691'695.61, ce qui se vérifie par ailleurs en comparant la marge d'autofinancement qui a plongé de Fr. 4'503'908.25.

Si ce déficit au budget 2013 de Fr. 3'498'100.— avant amendements est déjà sévère, l'écart important de Fr. 6'691'000.— (arrondi) mentionné ci-avant par rapport aux derniers résultats réels connus, soit les comptes 2011, est encore plus préoccupant.

Cette sérieuse dégradation résulte principalement des divers éléments analysés ci-après.

D'abord les charges de participations et subventions à des collectivités publiques (nature 35) augmentent de Fr. 2'720'000.— en chiffres arrondis comparées à celles de 2011 selon les chiffres de la nature 35 à la page 5 du fascicule. Cette augmentation est encore plus impressionnante si l'on y ajoute les Fr. 1'250'000.— d'opérations "extraordinaires" (anticipation) citées ci-avant que le montant de la nature 35 englobe aux comptes 2011. Cette forte progression inclut une augmentation de notre participation aux transports publics de Fr. 415'000.— (+ 10.93 %) en chiffre ronds par rapport aux chiffres des comptes 2011. Notre participation au fonds de péréquation augmente de Fr. 1'000'000.— en chiffres arrondis et la facture sociale de Fr. 1'000'000.— également. C'est sur ces deux deniers postes qu'il faut tenir compte en plus des Fr. 1'250'000.— d'anticipation contenus dans les chiffres des comptes 2011. La charge de la police augmente fortement aussi de près de Fr. 600'000.—. Il est à relever que la contribution communale à la nouvelle organisation policière vaudoise a été compensée en 2011 par le retour de 2 points d'impôts du canton aux communes. Ainsi le taux prilléran a passé mécaniquement en 2012 à 73.5 (contre 71.5 en 2011) et celui du canton à

155.5 contre 157.5 en 2011. Le solde de cette progression se ventile entre la progression ou la diminution d'autres petits postes sans grande valeur absolue.

Ensuite une augmentation des charges de personnel et autorités, (nature 30) qui, en deux ans, progressent de plus de Fr. 850'000.-- soit 6.49 % de leur niveau de 2011 (comptes). Mais il est important de relever que sur ce montant, Fr. 513'000.— proviennent des aménagements prévus au budget 2012 déjà.

On enregistre encore une importante augmentation de la nature 36 "Aides et subventions " principalement les aides et subventions à des institutions privées, c'est-à-dire les crèches-garderies Acacias, Fourmi bleue, Le Tilleul, ainsi que de notre participation à l'organisme médico-social vaudois. Le tout représente un peu plus de Fr. 940'000.—. Le lecteur trouvera le détail des principales de ces variations aux chapitres 712, 713, 715, 718, et 730 du budget. Comme pour le point précédent, il importe de souligner que l'essentiel de l'augmentation est imputable aux nouvelles structures mises en place au budget 2012 déjà. La progression de budget 2012 à budget 2013 s'élève en effet à Fr. 298'500.— soit moins d'un tiers de l'augmentation globale entre les comptes 2011 et le budget 2013.

La charge d'intérêts augmente quant à elle d'environ Fr. 290'000.— malgré la baisse du taux moyen, ceci en raison des nouveaux emprunts qu'il faudra contracter pour couvrir les lourds investissements prévus.

Autre élément concourant à la détérioration du résultat du budget 2013 en regard des comptes 2011, la diminution de notre retour sur le fonds de péréquation qui fond de Fr. 547'500.— en chiffres arrondis. Cette diminution en plus de l'augmentation de notre participation de Fr 1'000'000.— citée ci-avant, induit le résultat que la péréquation nous "coûte" presque Fr. 1'550'000.— de plus qu'en 2011. Soulignons que malgré tout, la ville est encore bénéficiaire de la péréquation à hauteur de Fr. 200'000.— au budget 2013.

Les impôts sur le revenu-fortune toutes origines confondues (personnes physiques et morales), même s'ils augmentent en valeur absolue de plus de Fr. 2'000'000.--, leur augmentation réajustée au taux d'impôt 2013 (73.5) se situe à un niveau sensiblement inférieur (Fr. 1'510'000.—arrondis). Le tableau ci-après le montre, qui, pour les rendre comparables, réajuste les recettes d'impôts des comptes 2011 au taux de 73.5 % .

On ne répétera jamais assez que, ni la bourse, ni la COFIN ne disposant de machine à explorer le futur, les prévisions dans ce domaine sont extrêmement difficiles et hasardeuses. Cependant à la lumière des récents développements de l'actualité économique et politique ainsi que des recettes d'acomptes 2012 on peut penser que les prévisions pour 2013, se situent dans une fourchette que l'on pourrait qualifier de réaliste. Cette conclusion s'applique tant aux ressources provenant des personnes morales qu'à celles provenant de personnes physiques. Quant aux autres recettes d'impôts, elle ne sont pas régies par le taux fiscal et leur produit est extrêmement difficile à évaluer, car dépendant d'événements ponctuels (vente d'immeubles, donations, successions).

Evolution des recettes d'impôts du Budget 2013 aux comptes 2011

Compte	Nature	Budget 2013	Budget 2012	Comptes 2011	Comptes 2011	% 13 / 12	% 13 / 11
		Taux fiscal 73.5	73.5	71.5	ramené à 73.5		
210.4001	Impôt sur revenu personnes physiques	18'800'000.00	18'800'000.00	16'837'202.68	17'308'173.38	100.00	108.62
210.4002	Impôt sur fortune personnes physiques	1'550'000.00	1'470'000.00	1'510'418.87	1'552'668.35	105.44	94.68
	Sous total personnes physiques	20'350'000.00	20'270'000.00	18'347'621.55	18'860'841.73	100.39	107.47
210.4003	Impôts à la source	1'550'000.00	1'340'000.00	1'529'795.07	1'572'586.54	115.67	85.21
210.4011	Impôts sur les bénéfices pers. morales	10'650'000.00	10'000'000.00	10'699'388.60	10'998'672.20	106.50	90.92
210.4012	Impôts sur le capital pers. morales	310'000.00	370'000.00	288'939.85	297'022.08	83.78	124.57
	Sous-total personnes morales	10'960'000.00	10'370'000.00	10'988'328.45	11'295'694.28	105.69	91.80
	Total impôts régis par taux fiscal	32'860'000.00	31'980'000.00	30'865'745.07	31'729'122.55	102.75	100.79
210.xxxx	Autres impôts non régis par taux fiscal	3'782'000.00	3'447'000.00	5'152'892.67	5'297'029.53	109.72	65.07
	Total général impôts	36'642'000.00	35'427'000.00	36'018'637.74	37'026'152.08	103.43	95.68

N.B. Le tableau ci-dessus remplace cette année le tableau traditionnel de la COFIN offrant une comparaison détaillée des recettes d'impôts dès l'année 2009. Les incessants changements de taux sur ces 4 dernières années, rendent ce tableau extrêmement complexe et à la limite de la lisibilité.

Au niveau des appréciations générales, il convient encore de répéter que presque 80 % des dépenses figurant au budget de la ville sont, ou difficilement compressibles sans décisions douloureuses (masse salariale), ou échappent à des degrés divers à la maîtrise des

2.1. Analyse de quelques éléments marquants.

Péréquation.

En réaction à certains défauts de la péréquation en vigueur jusqu'à fin 2010, le Grand Conseil a décidé de modifier cette péréquation avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Afin de tenter d'éclairer les Conseillers dans la compréhension de cette machine complexe, la commission des finances résume schématiquement ci-après les grandes lignes de cette nouvelle version de la péréquation :

l'alimentation du fonds de péréquation en points d'impôt dépend des redistributions prévues.

la redistribution s'effectue en trois couches :

Une couche population : attribution d'un montant en francs par habitant selon la population de chacune des communes. Ce montant augmente progressivement entre Fr. 100.— et Fr. 1'050.— par tranche de nombre d'habitants.

Une couche de solidarité : compensation, pour les communes financièrement faibles, d'une part de la différence entre leur capacité financière par habitant et la moyenne cantonale.

Une couche qui reprend "les dépenses thématiques" de l'ancienne péréquation, à savoir : les frais d'infrastructure routière (fonctionnement et amortissements), la prise en charge du déficit des transports publics (lignes admises par le canton), la part communale aux charges de transports scolaires, la charge nette d'entretien des forêts communales (recettes déduites).

Le recul manque encore à la bourse pour mesurer précisément les effets de cette nouvelle péréquation sur les finances communales, mais ce que l'on peut dire en gros c'est que pour le budget 2013, la charge a été estimée à 19 points d'impôts et que globalement la commune devrait être bénéficiaire de Fr. 200'000.— par rapport à ses versements, ainsi qu'on peut le constater aux pages 34 et 35 du budget. Il semble toutefois après un an d'expérience que ce nouveau calcul désavantage notre ville.

On observe donc, et comme c'était déjà le cas avec l'ancienne péréquation, que ni l'endettement, ni les charges financières engendrées par celui-ci, n'entrent dans le calcul de la péréquation. Même s'il est vrai que les charges d'intérêt pourraient intervenir indirectement par leur impact sur le taux d'imposition qui pourrait, s'il venait être changé en raison d'une variation de ces charges, influencer, mais très faiblement, le calcul des facteurs "effort fiscal" et "capacité financière" intervenant dans le calcul de la classification des communes établi sur la base des deux premières couches mentionnées ci-avant.

Prévoyance sociale cantonale.

Cet élément a déjà été abondamment évoqué dans les chapitres précédents de ce rapport. On se bornera donc à mentionner que le montant figurant au budget 2013 à ce titre (compte 720.3515.01 page 94) n'est pas directement comparable aux chiffres des années précédentes, parce que le canton a repris à sa charge en 2011 une partie de la facture pour l'équivalent de 6 points d'impôts.

Si l'on ajoute 6 points d'impôts à Fr. 461'116.— (valeur au budget 2013) au montant de Fr. 6'700'000.— figurant au budget 2013 pour ce compte, on obtient un chiffre de Fr. 9'466'696.—. Ainsi corrigé, ce montant est supérieur de Fr. 1'114'615 à celui des comptes de l'année 2010 dernière année avant la reprise de 6 points d'impôts. Dans ces conditions, cela représente 13.35 % d'augmentation sur 3 ans, soit une moyenne annuelle de 4.25 % (racine cubique de $1+(t/100)$).

Même ainsi réduite à Fr. 6'700'000.— la facture de la prévoyance sociale cantonale représente à elle seule 12.30 % du total des recettes communales (hors imputations internes).

Autre enseignement que l'on peut tirer de ces chiffres, c'est que la mauvaise nouvelle qui avait grevé le budget 2012, n'était pas un accident, mais s'est bien confirmée dans les années postérieures. Et cette fois, nous n'avons plus de réserves en transitoires au passif du bilan.

Charges de personnel.

L'effectif EPT prévu pour 2013 passe à 84.76 postes contre 82.04 en 2012. Dans la réalité, le chiffre de 2013 sera inférieur en raison d'une synergie trouvée après l'établissement du budget entre Domaines et Urbanisme et Constructions. Ceci de par les qualifications professionnelles d'une nouvelle employée d'Urbanisme et Constructions engagée en succession d'un départ, et une restructuration interne du Staff de direction des Domaines.

Cette nouvelle organisation nécessitera cependant d'avoir recours occasionnellement à des mandants externes pour conduire certaines études dans des domaines pointus ou chronophages.

Un amendement sera présenté par la COFIN au chapitre 5. "Amendements, vœux et observations" (amendement no 1) pour concrétiser ce fait dans les chiffres

La COFIN tient de plus à saluer l'effort consenti par les employés de la commune pour limiter les dégâts de la détérioration du budget 2013 en renonçant à l'indexation de leurs rémunérations ainsi qu'en acceptant le blocage d'une partie des augmentations statutaires. Qu'ils en soient remerciés ici.

A ce chapitre, la COFIN se doit de mentionner avec gratitude le geste consenti par chacun des Municipaux en renonçant définitivement à leur indemnité 2013 de "fin de mandat".

Enfin, toujours à propos des frais de personnel, La COFIN se permet de rappeler au lecteur et surtout à la Municipalité un fait qui paraît évident, mais qui est souvent négligé : toute augmentation de ces charges, que ce soit par des d'augmentations de rétributions

individuelles ou la création de nouveaux postes durables provoque une augmentation pérenne de la masse salariale, presque impossible, dans le secteur public, à alléger en cas de difficultés.

Certes, on peut admettre exceptionnellement un autofinancement négatif en cas de "coup dur". La COFIN estime qu'il nous faut immédiatement non seulement réagir, mais agir énergiquement et tout entreprendre pour éviter cet écueil ou, à tout le moins, limiter la casse et sortir au plus vite de ce mauvais pas.

Comme le démontre le calcul de la page 117 du budget, la marge d'autofinancement prévue au budget 2013 ne suffira de loin pas, même en tenant compte du disponible supputé à fin 2012, pour financer les dépenses d'investissements planifiés en 2013 qui se montent à Fr. 14'396'000.—, selon les tableaux crédits à voter du fascicule du budget (pages 115 à 117). L'autofinancement ne couvre que 12.67 % des besoins en capitaux pour financer nos investissements prévus en 2013.

Si tout se déroule comme prévu, le total des emprunts de notre ville devrait se monter à Fr. 37'000'000.— à la fin de 2013.

Dans ces conditions, toutes autres choses restant égales pour le reste, l'endettement total, ainsi que l'endettement net d'ailleurs, devraient augmenter au budget d'environ Fr. 14'936'000.— (montant des investissements non couverts par l'autofinancement, voir ci-dessus). En raison de la mise en exploitation toute récente du nouveau logiciel de planification PHISA, la COFIN n'a pas reçu les documents habituels détaillés d'évolution de la structure du bilan. On peut cependant dire, sur la base du tableau de synthèse reçu montrant l'évolution du scénario de base que l'endettement total devrait se monter aux alentours de Fr 41'100'000.--, sans pouvoir pour autant déterminer l'endettement net qui devrait se situer environ Fr. 20'000'000.— en dessous.

Le nouveau logiciel de planification financière étant pour le moment en phase que l'on peut qualifier d'expérimentale, la COFIN ne se hasarder pas, dans le cadre de ce rapport, à analyser les années après celle du budget, les chiffres présentés dans ce tableau qui nous sert habituellement d'outil pour ce travail étant, pour l'instant en cours de vérification.

Investissements et planification financière.

Dans les 5 années à venir, les investissements prévus se montent en moyenne à Fr. 17'854'000.— / an, avec un pic à Fr. 24'004'000.— en 2017. Le total des investissements de ces 5 prochaines années se monte donc à plus de 82 millions. Si nous ne voulons pas devoir emprunter la totalité de ce montant augmenté encore des montants nécessaires à couvrir l'autofinancement négatif du compte de fonctionnement, il nous faut absolument tout faire pour retrouver rapidement un autofinancement positif.

La commission des finances ne veut se hasarder à établir le moindre pronostic quant à l'évolution de notre endettement parallèlement à ce plan d'investissements ambitieux, l'outil étant, comme mentionné ci-avant, encore en phase de consolidation.

Mais la COFIN tient à saluer la mise en place de ce nouvel outil baptisé PHISA qui doit permettre d'établir des prévisions plus fiables, mais surtout de faire varier un certain nombre de paramètres afin de vérifier leur impact sur l'évolution des finances communales. La commission est impatiente de voir s'achever la période de mise au point de cet outil et se réjouit de pouvoir l'utiliser et de faire sa connaissance à une date très

proche déjà fixée, d'entente avec la Municipalité, au 27 novembre 2012.

Mais quel que soit l'outil et ses performances, il faut admettre aussi que, nul ne possédant le pouvoir de pronostiquer avec un degré de fiabilité élevé l'évolution des paramètres économiques dans l'avenir, même proche, ces prévisions resteront toujours ce qu'elles sont, c'est-à-dire des conjectures sujettes à maintes incertitudes.

Il n'en demeure pas moins qu'il est un domaine dans lequel les prévisions sont beaucoup plus fiables : ce sont les besoins en investissements. Et ceux, actuellement identifiés de la commune de Prilly sont importants : près de 81 millions pour la période 2013 – 2017, comme mentionné antérieurement dans ce rapport. Certes, certains pourraient éventuellement être différés sans trop de dommage, mais on peut penser que, dans la mouvance actuelle du développement de l'ouest lausannois, d'autres viendront presque à coup sûr s'y ajouter.

Endettement.

Pour les raisons évoquées précédemment, la Commission des Finances renonce, cette année, à étudier plus à fond ce sujet, et donc à le commenter.

Elle tient cependant à rappeler quelques faits purement généraux.

Il faut se souvenir que tout l'effort de financement des constructions scolaires secondaires est maintenant supporté par l'ASIGOS et qu'il conviendrait, pour mesurer l'endettement total de la commune d'y ajouter encore environ 63 % de celui de cette Association qui était de 21.25 millions à fin 2011.

Au sujet de l'endettement des collectivités publiques en général, la Commission des Finances renouvelle l'opinion qu'elle a déjà émise à plusieurs reprises : il est possible, en période difficile, d'admettre passagèrement, voire de préconiser une politique anticyclique de la part de ces organismes. Cette politique consiste, en cas de besoin, à financer par l'emprunt les investissements se rapportant à des objets nouveaux et durables apportant une réelle plus-value au patrimoine communal ou aux services offerts à la population. L'idéal reste cependant, sur le long terme, de financer la totalité des investissements par l'autofinancement, préservant ainsi la capacité de développement pour les générations futures en maintenant la dette communale à un niveau raisonnable.

Toute variation de notre endettement bancaire se répercute directement sur la charge d'intérêts dans le compte de fonctionnement.

Revenus.

Les revenus d'impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques ainsi que sur le bénéfice des personnes morales ne sont pas directement comparables à ceux des périodes antérieures en raison de la "bascule" d'impôts de 6 points en faveur du canton, puis le retour de 2 points mentionnés précédemment dans ce rapport.

Un tableau établi par la commission des finances qui mentionne par nature les produits

des impôts prévisionnels du budget 2013 recalculés au taux de 73.5 pour les rendre comparables à ceux des années antérieures figure en page 4 du présent rapport.

Mieux qu'une longue litanie de commentaires chiffrés, ce tableau permet de se rendre compte de l'évolution des ressources d'impôts de notre ville nature par nature.

Le lecteur se rapportera, à la page 4, à l'analyse précédant ce tableau pour connaître le sentiment de la COFIN au sujet des prévisions de ressources d'impôts pour le budget 2013. Nous nous bornerons donc à rappeler ci-après la conclusion de cette analyse :

"Cependant à la lumière des récents développements de l'actualité économique et politique ainsi que des recettes d'acomptes 2012 on peut penser que les prévisions pour 2013, se situent dans une fourchette que l'on pourrait qualifier de réaliste. Cette conclusion s'applique tant aux ressources provenant des personnes morales qu'à celles provenant de personnes physiques. Quant aux autres recettes d'impôts, elle ne sont pas régies par le taux fiscal et leur produit est extrêmement difficile à évaluer, car dépendant d'événements ponctuels (vente d'immeubles, donations, successions)."

2.2. Résumé des principales tendances du Budget 2013.

Les charges prévues augmentent en chiffres absolus de Fr. 1'928'100.— (hors imputations internes) par rapport au budget de l'année précédente, alors que les recettes augmentent de Fr. 148'500.— , d'où une augmentation de l'excédent de charges de Fr.1'779'600.—.

Principales tendances du budget 2013 par rapport à celle du budget 2012 :

- Pour reprendre les termes de la Municipalité, nouveau "coup de massue" aux finances communales par le biais de la facture sociale et de la péréquation. La charge nette aura passé en deux ans de 3.6 millions à 6.5 millions.
- Sensibilité croissante à l'environnement économique puisque l'essentiel de nos ressources dépendent plus ou moins directement de celui-ci et que nos charges deviennent de plus en plus incompressibles.
- "Budget de crise". Après une première mouture du budget lourdement déficitaire, la Municipalité l'a réexaminé dans son ensemble et a réussi à "économiser" environ Fr. 500'000.— par rapport à ce premier projet. Ce résultat a été obtenu principalement grâce aux sacrifices consentis par le personnel (y compris la Municipalité) et une réduction de moyens dans la quasi-totalité des services.
- Hausse des intérêts passifs (+ Fr. 201'000.—) imputable à la hausse de montant total de nos emprunts quelque peu compensée par la baisse du taux moyen. Notre dette MLT s'élèvera ainsi à Fr. 37'000'000.— au bilan à fin 2013 .
- L'évolution de la nature 35 "Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques" (+ Fr. 1'517'700.— 5.63 %) résulte, hormis la facture sociale et les intérêts passifs déjà évoqués ci-avant, de diverses fluctuations de sens contraire dont les principales sont : augmentation des transports (Fr. 118'000.—), participation à la police Intercommunale (Fr. 218'800.--). On enregistre, entre autres, par contre une diminution de notre participation à

l'ASIGOS (Fr.310'000.—).

- Le revenu des impôts progresse, toutes natures confondues, de Fr. 1'140'000.— (4.26 %) en termes réels.
- Les autres éléments de revenus n'enregistrent pas de modifications notables en regard des chiffres du budget précédent hormis la nature 43 "Taxes, émoluments produits" qui progresse de Fr. 1'001'100.— en raison de l'augmentation des taxes d'épuration, et de récupération et d'élimination des déchets.
- La marge d'autofinancement ayant été largement évoquée précédemment au chapitre "1.2. Analyse de quelques éléments marquants". Nous ne reviendrons donc pas sur le sujet.

2.3. Examen des charges par nature.

A la lecture des éléments, souvent importants, figurant dans les pages bleues du fascicule budget, la commission des finances a demandé, comme chaque année, certains éclaircissements ou compléments d'information dont elle vous livre ci-après les plus significatifs.

Remarque : les numéros de page se réfèrent à celles du fascicule où se trouve le commentaire de la Municipalité. Les tableaux du budget et des années antérieures se trouvent à la page 2.

Les questions posées par la COFIN sont en caractères droit, les *réponses* obtenues sont en *caractères italiques*.

La COFIN a posé au Syndic et aux Municipaux une série de questions d'ordre général dépassant le cadre de dicastères précis.

2.3.1. Coupes budgétaires.

Les contraintes budgétaires, principalement externes, ont contraint la Municipalité de Prilly à effectuer des choix difficiles afin de présenter un budget 2013 aussi équilibré que possible entre balance financière, prestations fournies et conditions de travail des collaborateurs. Les choix majeurs sont récapitulés dans les « Commentaires » en page 6 et une multitude de petites coupes apparaissent au fil des pages blanches.

1. Quelle ligne directrice a guidé le choix des coupes ?
2. Quel montant approximatif représente chacune des mesures présentées en page 6 ?
3. Est-ce que la situation financière a eu un impact sur les investissements ?

M. Gilliéron nous communique que l'établissement du budget 2013 a été laborieux, ceci en raison de la volonté de présenter un projet raisonnable malgré l'augmentation liée, en particulier, à la hausse de la facture sociale.

La Municipalité s'est réunie afin de réagir au lourd déficit du projet initial. Finalement, ce sont près de Fr. 500'000.- de diminution de charge qui ont été trouvés, répartis entre les différents dicastères.

Les charges se montent à Fr. 60 millions, alors que les revenus n'ont pas augmenté

proportionnellement.

La marge d'autofinancement reste positive, ce qui nous évitera de recourir à l'emprunt pour financer le compte de fonctionnement. Les six années précédentes, cette marge d'autofinancement a oscillé entre 3 et 9 millions. L'important était alors de diminuer la dette afin de se donner la possibilité d'investir.

2.3.2. Coupes budgétaires – Quartiers solidaires.

Compte 110.3659.10 : Quartiers solidaires

Une des mesures d'économie prises est de ne pas réaliser la troisième étape de quartier solidaire. Où en est Quartiers solidaires dans son organisation et par rapport aux projets déjà réalisés ? En quoi aurait consisté cette troisième étape ? Quelles sont les moyens associés à cette troisième étape ? Quels auraient été les montants et leur nature (unique, pérenne). Est-ce que c'est provisoirement annulé ou officiellement reporté à une date ultérieure ?

Le projet Quartiers solidaires à Prilly était prévu en 3 phases. La première a été réalisée de 2007 à 2010 avec la création de l'association de Prilly-Nord qui est devenue autonome. La commune assume le loyer mensuel du local de Chantegrive de CHF 500.-, les assurances ainsi que les frais de mise en route, matériel et aménagement en ventilation.

La 2^{ème} phase est celle de Prilly-Centre qui est en route depuis 2010. La commune y participe à hauteur de CHF 75'000.- en collaboration avec Pro Senectute. Un local est prévu pour la suite dans le complexe de Prilly-Centre dans les anciens locaux de la Fourmi bleue.

La 3^{ème} étape est celle de Prilly-Sud. Le montant envisagé est le même que pour Prilly-Centre CHF 75'000.-. La durée est de 4 ans. La Municipalité, en plus de couper dans les dépenses, a souhaité attendre de voir le quartier se développer avec la zone de Malley pour enclencher cette 3^{ème} phase.

Dans l'intervalle, la Municipalité envisage d'ouvrir l'accès de Prilly-Centre aux habitants de Prilly-Sud.

2.3.3. Personnel occasionnel.

Le total pour le personnel occasionnel est relativement élevé, près de Fr. 800'000.- (dans ce montant ne sont pas comptés les montants pris en charge par l'ASIGOS, 521.3012 et 522.3012).

Compte 440.3012, parcs et promenade Fr. 90'000.—.

Il s'agit de l'engagement de 3 auxiliaires à 100 % pendant 6 mois (de mai à octobre) pour satisfaire aux besoins saisonniers, notamment de l'été. Cet engagement se fait depuis de très nombreuses années.

Compte 510.3012 classes enfantines et primaires Fr. 179'800.- .

Quelles sont les raisons pour engager autant de personnel occasionnel, est-ce qu'il s'agit de remplacer une personne absente, est-ce qu'il y a surcharge de travail ?

Il s'agit des études surveillées (cf. commentaire, qui précise qu'il est prévu 23 classes en 2013 contre 20 en 2012);

Les études surveillées sont très fréquentées car elles pallient au manque de structures d'accueil parascolaires.

Compte 171.3012 : Au chapitre 17, ce compte est même plus élevé que les traitements fixes. Fr. 270'000.-.

Il s'agit de l'engagement du personnel saisonnier (gardiens et caissières), soit une quinzaine

de personnes chaque année, pendant la période d'ouverture de la piscine en plein air (cf. commentaire, qui précise une augmentation de CHF 1.- de l'heure du salaire horaire des gardiens en 2013).

En outre, les prestations des Accueillantes en milieu familial (AMF) s'inscrivent également dans les comptes «3012 - Personnel occasionnel», à hauteur de CHF 1'035'000.- dans le budget 2013 du chapitre 714 et sont compensées dans une très large mesure par la participation des parents (CHF 900'000.- au budget 2013 du compte 714.4659).

Nombre d'habitants.

Le nombre d'habitants retenus pour le budget 2012 est de 11'442.

2.4. Examen des investissements – projets futurs (pages roses 115-117).

Le conseil communal n'a pas à voter sur ces pages et leur contenu. Cependant la COFIN invite chaque Conseiller à se pencher sur ces rubriques, car elles contiennent, en l'état actuel des connaissances de la Municipalité, tous les objets sur lesquels le Conseil aura un jour à se prononcer sur la base d'un préavis présenté par la Municipalité.

Pour chaque objet, il y a une estimation des montants à engager ventilée par année de paiement. En principe plus l'année de paiement est proche, plus le montant est précis.

La COFIN ne va pas commenter plus loin ces projets, sachant que chacun d'entre eux fera l'objet d'un préavis détaillé le moment venu.

Il faut cependant bien être conscient que le total des réalisations citées dans ce programme s'élève à Fr. 157'902'000.— dont plus de 14 millions en 2013 et plus de 82 millions jusqu'en 2017, le reste étant planifié au-delà de 2017, ainsi qu'on peut le voir à la page 117.

Cet ambitieux programme d'investissements aura des répercussions sur notre endettement ainsi que sur les frais financiers qui en découlent. Le montant des amortissements mis en charge des comptes de fonctionnement va également augmenter en proportion.

Quant à chiffrer précisément ces répercussions sur les comptes de fonctionnement de chacune des années, la COFIN ne doute pas que le nouveau logiciel PHISA va nous permettre d'y voir plus clair, tout en demeurant pleinement consciente qu'il ne s'agira de toute manière que de prévisions avec tous les aléas que cela comporte.

3. Chiffres clés retenus par la COFIN et analyse des ratios.

3.1. Rappel.

Pour mémoire, la commission des finances a fixé, il y a déjà de nombreuses années, les indicateurs (ratios) suivants :

- Endettement net par habitant : maximum Fr. 3'500.— (à été réduit à ce

montant il y a quelques années déjà, était auparavant de Fr. 4'000.—

- Un degré de couverture des charges égal ou supérieur à 100 %, c'est à dire une marge d'autofinancement supérieure à zéro (en principe uniquement pour les comptes).
- Une quotité d'intérêts maximum de 10 %. (Quotité d'intérêts = parts des revenus qui sont affectés au paiement des intérêts des dettes).

Compte tenu de la lourde tâche incombant à la bourse pour entrer dans le nouveau logiciel PHISA toutes les données historiques de base nécessaires à son fonctionnement, la commission des finances a autorisé, par la voix de son Président, la bourse communale à ne pas effectuer en parallèle les calculs du tableau de financement sur l'ancien système.

Il lui a semblé en effet préférable d'investir toutes les ressources disponibles pour démarrer le système d'avenir pour que nous puissions en disposer de manière opérationnelle pour les comptes déjà, plutôt que de gaspiller du temps à alimenter le système condamné.

De par ce choix, la COFIN n'a reçu, pour le budget 2013, qu'une version "beta" du tableau de financement, moins détaillé qu'habituellement.

De même, les tableaux établis par la bourse (Eléments statistiques 2000 – 2015 en milliers de francs, Calcul des rapports 2000 – 2015, Interprétation des rapports, Plafond d'endettement 2010 – 2015) qu'elle joint habituellement à son rapport font défaut pour ce budget.

Le traditionnel tableau de l'endettement net par habitant ne figurera pas, cette année, dans notre rapport.

Mais que le lecteur se rassure, ces tableaux figureront à nouveau dans le rapport sur les comptes 2012.

Cependant, les tendances générales semblant tout de même respectées, la commission des finances a, malgré tout, effectué des calculs sur la base d'estimations fondées sur les éléments dont elle dispose quant à ces critères, tout en limitant les calculs au budget 2012 et sans pouvoir donner de chiffres précis, mais en indiquant si l'objectif de ratio est respecté ou non.

3.2. Endettement net par habitant et quotité d'intérêts.

Malgré un recours à l'emprunt pour Fr. 12'000'000.— supplémentaires, l'objectif d'un endettement net inférieur à Fr. 3'500.-- est respecté avec certitude pour le budget 2013.

Les frais financiers n'ayant que très modérément augmenté et les revenus épurés également, **la quotité d'intérêts** s'établit à 1.41 % (le chiffre figure dans le tableau beta qui nous a été remis). Cette charge est qualifiée de moyenne dans ce même tableau. Il semble cependant que les critères de qualification aient changé d'avec les anciens tableaux, car une telle charge était auparavant qualifiée de "supportable" par la fiche d'interprétation des rapports. Affaire à tirer au clair lors de la démonstration du logiciel. Il

est encore à noter qu'en raison de la mise en œuvre de la réforme Etacom en 2004, qui a conduit à une baisse des revenus communaux, la quotité d'intérêts s'en est, par construction, mécaniquement trouvée péjorée sans pour autant que le montant des intérêts passifs ait augmenté.

Si l'on prend en compte la remarque du point 2.1. "Endettement" au sujet de la part prillérane de l'endettement bancaire de l'ASIGOS et sachant que celle-ci s'élevait à environ Fr. 21'250'000.— à fin 2011, la part de Prilly serait proche de Fr. 13'390'000.- et **l'endettement net par habitant** intégrant les dettes de l'ASIGOS augmenterait, à fin 2013 de Fr. 1'170.— par rapport à l'endettement sans l'ASIGOS, ce qui situerait ce chiffre encore dans la cible, selon les évaluation de la COFIN.

Dans le cadre de l'examen de ces chiffres, il convient cependant de se souvenir que :

- Le seuil d'endettement net fixé par la COFIN était autrefois de Fr. 4'000.— lors des périodes difficiles du début et du milieu des années 90. Il avait été ramené lors de l'embellie de la fin du siècle à Fr. 3'500.- à l'occasion de l'examen du budget 2000.

Cet objectif avait été fixé pour la législature qui se terminait au 30 juin 2006 et n'a pas été réactualisé depuis.

Ces investissements de l'ASIGOS qui alourdissent aujourd'hui notre endettement sont :

- des investissements absolument indispensables car nécessaires à la formation des jeunes de cette commune et de ceux des autres communes de l'arrondissement.
- des investissements de longue durée. A l'exemple du collège centre, ils seront peut être encore utiles dans un siècle.

3.3. Marge nette d'autofinancement.

La marge nette d'autofinancement. Ce paramètre a déjà été largement commenté dans ce rapport. La COFIN n'y reviendra donc pas sauf pour mentionner que bien qu'ayant fortement fondu, elle reste positive, satisfaisant ainsi à l'objectif. Il faut cependant signaler que cette marge d'autofinancement positive n'est réclamée "en principe" que pour les comptes.

4. Précisions sur des points de détail par poste du plan comptable résultant de l'examen du budget par dicastère.

Dans ce chapitre, les questions posées par la commission des finances sont transcrites en style "Normal" tandis que les réponses de la Municipalité sont *en italique*. Les commentaires et précisions de la COFIN son également en style normal.

1 ADMINISTRATION GENERALE.

10 Autorités.

100. Conseil communal.

100.3003. Jetons de présence. Lors de l'étude du budget 2012, la COFIN avait estimé ce compte à Fr. 88'000.- ce qui semble être dans la cible de la réadaptation budgétaire 2013.

101. Municipalité.

101.3809. Versement à fond de fin de mandat. Selon les pages bleues, les Municipaux renoncent à l'indemnité de fin de mandat. Est-ce que l'attribution au fond devra être rattrapée dans les prochaines années ou est-ce une renonciation définitive ? Il y a, semble-t-il, un règlement qui traite de cette indemnité. Sommes-nous bien conformes ?

C'est l'article 13 du Règlement de la Municipalité de Prilly qui traite de cette indemnité, lequel stipule : «Lorsqu'ils quittent leur fonction, les membres de la Municipalité reçoivent une indemnité par année passée au sein de l'Exécutif. Cette indemnité correspond à 1/12 du traitement annuel net par année de fonction, au maximum jusqu'à la 15ème année de mandat.»

Ainsi, un municipal qui quitterait après 15 ans ou plus, ne toucherait que 14/12^{ème} du traitement annuel.

11. Administration.

110. Administration générale. En préambule, M. Gilliéron revient sur le poste RH accordé à 50 % au lieu de 100 %, à la suite du vote du Conseil Communal. A la suite d'une étude demandée à AVEDIS, il s'est avéré préférable et plus judicieux d'engager un collaborateur RH à 70 % au 1^{er} janvier 2013 (la différence de pourcentage a été compensée au sein de l'Administration générale et n'influence donc pas le budget 2013). Ce poste est dans le compte 110.3011.

110.3091. Frais de formation. Montant de la formation et de Fr. 39'000.- pour un montant de salaire global de plus de 10 millions (env. 0,36% de la masse salariale), soit Fr. 487/collaborateurs (env. 80 ETP rapport gestion 2011), c'est relativement bas. Y a-t-il un désintérêt des collaborateurs à se former, manque de temps ? Qui suit majoritairement les cours ? Est-ce qu'il ne serait pas utile d'augmenter ce budget afin de favoriser la motivation des collaborateurs ?

Le budget 2013 de ce compte a été diminué dans le cadre de l'exercice de réduction des dépenses mené par la Municipalité.

Il n'y a cependant pas de désintérêt des collaborateurs, qui continuent de s'inscrire régulièrement à des cours de perfectionnement, voire de développement personnel. Ce budget couvre également les frais de formation des apprentis, actuellement au nombre de 9 (matériel, cours interentreprises, cours de répétition pour préparation aux examens, équipement de travail, etc.). De manière générale, ce sont les services techniques qui sont les plus demandeurs (Urbanisme, Travaux et Domaines).

A l'heure actuelle, ont été financés en 2012 : 63 jours de cours «à la carte» en relation étroite avec l'activité, pour un montant global de quelque CHF 26'300.-, dont 2 formations spécifiques plus approfondies, une pour assurer la maîtrise du nouveau système de gestion de

l'horaire de travail et l'autre en matière de migration informatique, ainsi qu'une journée de formation à l'utilisation d'Internet pour 13 concierges en lien avec la télégestion des bâtiments.

En outre, 2 formations de longue durée de type «développement personnel» vont être financées pour un montant de quelque CHF 6'800.- sur 2012 et CHF 8'600.- sur 2013.

Y a-t-il des frais de formation imputés sur d'autres comptes ? *Non, normalement tous les frais de formation, cours et frais annexes sont tous imputés dans ce poste.*

110.3093. Sécurité et santé au travail. Déjà en 2011, il n'y a pas eu d'action particulière pour les Mesures de Santé et Sécurité au Travail. Sur le budget 2012, des actions spécifiques pour le personnel de la voirie et des parcs et promenade étaient prévues ainsi que des actions sportives régulières et la mise à disposition de fruits frais pour le personnel de novembre à avril. Est-ce que ces dispositions ont été suivies en 2012. Le montant au budget 2013 étant plus bas qu'en 2012, quelles actions seront renouvelées en 2013 ?

Quelle est la raison de la baisse au niveau des budgets dans ce compte ? Est-ce en raison du manque de demande ou de nécessité ? De la difficulté pratique à les mettre en place ?

Le budget 2013 de ce compte a été limité au strict minimum (selon comptes 2011) dans le cadre de l'exercice de réduction des dépenses mené par la Municipalité.

Aucune action prévue au budget 2012 n'a pu être réalisée en raison du manque de disponibilités de la Coordinatrice de sécurité (fonction reprise dès 2013 par la nouvelle Responsable RH) et du départ d'une des deux personnes formées en tant que Coordinateurs de sécurité départementale, qui n'a toujours pas été remplacée.

110.3170.11. Jumelage. Que représente ce compte en termes d'action concrète ? La mise à zéro de ce compte est-elle ponctuelle ? *Pas d'action concrète menée ces dernières années. Il est envisagé d'organiser une rencontre en 2014 pour marquer les 10 ans du jumelage avec Giubiasco. Le fonds «Jumelage» étant suffisamment élevé pour financer une telle rencontre, il a été décidé de ne pas prévoir d'attribution audit fond en 2013 par le biais de ce compte.*

110.3170.13. Manifestation exceptionnelles. Dans quelle commune cette manifestation doit-elle avoir lieu ? Comment sont réparties les charges ? Quels bénéfices sont attendus ? *En complément du commentaire en page 15 du budget, il est précisé que l'arrivée du Tour de Romandie est prévue à Renens et le départ à Prilly (au CIGM). L'organisation est «présidée» par le Préfet du District de l'Ouest lausannois; les 8 communes dudit district participent à hauteur de CHF 1.50 par habitant. Bénéfices attendus par le Préfet : mettre le district «en lumière».*

110.3170.14. Ouest-expo. En quoi consiste l'Ouest-expo ? *La 2^{ème} édition d'Ouest-Expo est confirmée et se déroulera du 23 au 28 avril 2013; les 8 communes du District ont décidé de soutenir cette manifestation à raison de CHF 1.- par habitant.*

110.3185. Honoraires et frais d'expertises. Sans révéler les détails, combien de situations sont en cours ? *Actuellement, deux objets sont en cours qui nécessitent de faire appel à des avocats en matière de recours au niveau du personnel.*

110.3659.03. Université populaire. En quoi consistait ce montant? *Il s'agit d'une subvention annuelle à cette université, qui propose de la formation continue à toute personne qui souhaite développer ses connaissances et ses compétences. Le montant de la subvention en question prévu au budget était de CHF 1'500.-, ce dès 2006 et jusqu'en 2012 compris. Le budget 2013 de ce compte a été diminué dans le cadre de l'exercice de réduction des dépenses mené par la Municipalité.*

110.4359. Ventes et prestations diverses. Pourquoi les prévisions de 2011 ne se sont pas réalisées, en quoi consiste ce service, quelles seraient les opportunités de le développer ?
*Sont prévues dans ce compte les recettes des ventes des différents articles proposés par le Greffe à la population, soit essentiellement les 2 livres sur Prilly (dont la vente en 2011, notamment du tome 2 paru fin 2010, fut nettement moins importante qu'espérée, ce malgré la promotion effectuée par le biais du Prill'héraut) et les écussons (petits et grands).
En outre, les copies certifiées conformes (qui étaient jusqu'ici imputées dans le même compte) ne peuvent plus être émises par les services communaux; en effet, selon les directives en vigueur, les communes ne peuvent faire la mention «copie certifiée conforme» que sur des copies de documents originaux qu'elles ont elles-mêmes émis; seuls les notaires sont habilités à attester qu'une copie d'un document est conforme à l'original, selon l'article 48 de la loi sur le notariat (RSV 178.11).*

110.4368. LAA, rabais obtenus. De quoi s'agit-il ? *Les assureurs en matière de LAA facturent une prime annuelle sur la base de la masse salariale soumise à ladite loi. A la fin de l'exercice la prime est recalculée en fonction des prestations versées et, cas échéant, fait l'objet d'une rétrocession.*

112. Energie et environnement.

112.3170. Manifestations. Dans quel cadre sont installées les ruches urbaines.
Dans un esprit de bio-diversité, Prilly se base sur le concept des ruches urbaines lausannoises. Une ou deux ruches seraient installées sur le toit des collèges. Il s'agit aussi d'un projet didactique. Les personnes qui vont s'occuper de ces ruches seront des volontaires.

112.3312. Amortissement dépenses d'investissement. Au budget 2012, ce compte se voyait attribuer la somme de Fr. 49'000.- avec comme justification une thermographie aérienne (voir préavis N° 17-2010), thermographie qui n'a pas pu avoir lieu durant l'hiver 2012. Au budget 2013, la somme inscrite est de Fr. 13'000.- avec la même justification.
Comment faut-il comprendre la différence entre ces deux nombres ? L'amortissement de Fr. 49'000.- effectué en 2012 correspond à 3 années d'investissement (2010-2012) puisque le préavis a été voté en 2010.

112.4419. Redistribution produit taxe CO2. D'où provenait cette taxe CO2 et pourquoi n'est-elle plus restituée (en produit) à notre commune ? *La provenance de cette taxe est du ressort du service des domaines. Elle n'est pas budgétée car beaucoup trop aléatoire (cf lien : <http://www.bafu.admin.ch/co2-abgabe/05179/index.html?lang=fr>).*

15. Affaires culturelles et de loisirs.

151. Activités culturelles. Les 3 comptes du chapitre 15 sont en baisse (3523.01. 3653.16 et 3663). Est-ce dû à la volonté d'économie en lien avec la détérioration du budget ? Si oui,

pourquoi le compte 151.3653.16 augment et le 151.36663 diminue ? (voir ci-dessous). *Ces diminutions sont clairement liées aux économies faites. Il n'y a pas d'autres raisons.*

151.3653.16. Animation culturelle du château. Le budget 2012 de Fr. 17'000.- avait été surévalué puisque les comptes de ce poste ont été arrêtés à Fr. 5'853.25. Pourquoi prévoir quand même encore Fr. 10'000.- au budget 2013 ?

Ce poste tout récent date de cette législature. Il était prévu d'aménager de grandes statues, mais nous n'avons plus le temps de nous occuper d'espace supplémentaire et nous ne savons pas comment nous allons utiliser la cour du château. Il n'y a donc pas d'urgence à programmer autre chose, d'où un montant budgété supérieur aux comptes 2011 pour éviter de tout bloquer en vue de futurs projets.

151.3663. Subvention Lanterne Magique. Pourquoi baisser de plus de moitié le budget 2013 par rapport au budget 2012 attribué à la Lanterne Magique ? Alors que ce club unique en son genre permet de transmettre aux plus jeunes le plaisir de la découverte du cinéma. Pourquoi ne pas attribuer une partie du budget prévu à l'animation culturelle du Château et la répercuter sur la Lanterne Magique ? Car une somme au-dessous de Fr. 5'000.- nous paraît largement insuffisante. *Le montant alloué à la Lanterne Magique sera identique à l'année précédente. La différence à Fr. 5'000.- sera prélevée sur un compte de régularisation qui existe au bilan.*

153. Bibliothèque.

153.3011. Traitements. Est-ce qu'on pourrait avoir des détails sur la réorganisation prévue ? *Actuellement la Bibliothèque emploie 3 personnes avec la fonction de bibliothécaire pour un effectif de 1.8125 EPT, dont l'une est responsable de la section jeunesse et l'autre de la section adultes, la 3^{ème} répartissant son activité entre les 2 sections. Une des bibliothécaires, dont le taux d'activité est de 71.25 % prendra sa retraite à fin janvier 2013.*

Dès lors, la nouvelle organisation est prévue comme suit :

- *nomination d'une seule responsable pour les deux sections, avec augmentation de 60 à 70 % du taux d'activité de l'actuelle responsable de la section adultes;*
- *engagement de 2 agents (es) en information documentaire (avec CFC) à 50 %, soit un niveau de fonction inférieur à un/e bibliothécaire (formation HESS).*

L'augmentation de l'effectif global, soit de 0,39 EPT, est destinée à couvrir une extension, respectivement une harmonisation des heures d'ouverture des sections jeunesse et adultes de la bibliothèque (voir document ci-joint). A noter que la configuration des locaux occupés par ce service au rez-de-chaussée du bâtiment de Castelmont ne permet pas de n'avoir qu'un seul «guichet» de prêt.

En outre, pour l'ouverture supplémentaire projetée le samedi matin, il est prévu l'engagement d'un/e étudiant/e dans le domaine concerné en qualité d'auxiliaire afin de seconder le ou la «titulaire» qui assurera la permanence par «tournus».

17. Sports.

173. Centre de glace de Malley. La dotation budgétaire est identique à 2012, ceci en regard du maintien de la convention. Est-ce que le budget du CIGM est stable ?

Une nouvelle convention a été signée. Prilly paie la même part que Renens et le déficit est supporté par Lausanne. A la suite de Gymnaestrada, l'année 2011 a été très bonne grâce à

des rentrées exceptionnelles. Nous avons une maîtrise des recettes et des charges, notamment de Fr. 100'000.- occasionnée par une baisse du taux des emprunts. Il n'y a donc pas de mauvaises surprises à attendre de ce côté-là. Le déficit du CIGM jusqu'à 3 millions se répartit à raison de 60 % à la charge de la commune de Lausanne, 20 % à la charge de Renens et 20 % à la charge de Prilly. Les éventuels Fr. 500'000.- suivants seraient entièrement à charge de la commune de Lausanne. Au-delà de Fr. 3'500'000.-, le déficit supplémentaire serait pris en charge par les communes selon la même clé que les premiers 3 millions.

174. Rest. de la Piscine de la Fleur-de-Lys. Ce service qui devrait être proche d'un autofinancement a des charges trois fois plus élevées que le produit qu'elle génère ? Qu'entrevoit la commune pour remédier à cette situation ? *Il n'a jamais été annoncé que l'investissement engagé pour la reconstruction d'un nouvel établissement serait autofinancé par les loyers encaissés ! Par contre, pour relancer le gérant, il a été accepté qu'il échelonne ses paiements, et pour compenser les huit mois de fermeture, ce dernier a accepté de ventiler l'indemnité prévue sur les premiers loyers.*

Commentaire de la COFIN : même lorsque le loyer atteindra le maximum prévu de Fr. 120'000.- à l'indice actuel du coût de la vie, il manquera encore environ Fr. 75'000.- pour couvrir les charges annuelles. Mais un calcul devrait être fait pour savoir combien représente la surface non rentable dévolue au Self-service.

174.4271. Location du restaurant. Dans le rapport de la commission de l'exercice 2011, l'arrangement suivant, déjà corrigé à la baisse par rapport au préavis, a été communiqué à la commission de gestion :

- Loyer du 1.5.2012 au 30.04.2013 CHF 7'600.- par mois
- Loyer du 1.5.2013 au 30.04.2013 CHF 8'400.- par mois

Sur cette base le loyer de la piscine pour 2013 devrait s'élever à :

- CHF 30'400.-, pour les 4 premiers mois
 - CHF 67'200, pour les mois suivants
- soit un montant total de CHF 97'600.-.

Le montant prévu au budget est de CHF 66'400.-. Comment s'explique cette différence ? *Une perte d'exploitation pour fermeture de son restaurant a été négociée à Fr. 65'000.-- avec le locataire M. Bezençon à raison d'une compensation mensuelle de Fr. 2'600.--/ mois, sur les loyers de juin 2012 à juillet 2014. Soit pour 2013, Fr. 2'600.-- x 12 mois = Fr. 31'200.--, qui explique cette différence.*

18. Transports publics.

180. Transports régionaux.

180.3657. Particip. augm. abos tl écoliers. Qu'est que c'est ? Quels abonnements d'écoliers sont au bénéfice d'une participation de la commune ? Est-ce que c'est basé sur un règlement ? Et si oui, est-ce bien dans ce chapitre que cela doit apparaître ?

Il s'agit d'une réserve qui permettrait cas échéant d'octroyer une participation aux écoliers en cas de forte augmentation des abonnements TL. Le budget du compte en question est le même chaque année, quand bien même la dernière contribution communale remonte à l'année 2001.

19. Informatique.

190. Informatique.

190.3011. Traitements. Quel sera le descriptif de fonction de ce nouveau poste ?

La fonction de ce nouveau poste sera détaillée lors de sa création, en cas de signature d'une convention avec le COIR de la PolOuest. Elle sera vraisemblablement de type «Administrateur réseau», plus tournée sur le helpdesk de 1^{er} niveau, ainsi que la gestion des postes de travail (installation, mise à jour, maintenance).

190.4356. Facturation de services. Serait-il possible d'avoir la composition de ce qui est facturé ?

<i>Polouest, prestations forfaitaires</i>	<i>70'000.00</i>
<i>Résiliation convention au 31.12.2012</i>	
<i>Saint-Sulpice, prestations</i>	<i>1'200.00</i>
<i>CSR, prestations standards pour 31 postes de travail</i>	<i>11'625.00</i>
<i>AAS, prestations standards pour 5 postes de travail</i>	<i>1'875.00</i>
<i>AAS Echallens, prestations standards pour 18 postes de travail</i>	<i>6'750.00</i>
<i>AAS Romanel, Cheseaux, Le Mont, prestations standards pour 6 postes de travail</i>	<i>2'250.00</i>
<i>Hébergement site WEB Romanel</i>	<i>300.00</i>
<i>Hébergement site WEB Ajenol</i>	<i>300.00</i>
<i>Maintenance journaux CSR</i>	<i>450.00</i>
<i>Selon séance Extra-muros du 03.09.2012</i>	<i>27'000.00</i>
<i>Total</i>	<i>121'750.00</i>

2. Finances.

21. Impôts.

210. Impôts.

Généralités.

En comparaison des revenus réels 2011, le budget 2013 (corrigé des variations de taux fiscal) augmentent d'environ Fr. 1'491'000.-- pour ce qui est de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (compte 210.3187), ce qui est non négligeable (+ 8.2%). Mais, il est vrai que par contre, il se situe au niveau des prévisions du budget 2012, à quelque Fr. 80'000.— près.

A la lumière des réalisations à fin septembre 2012 selon le tableau de suivi établi par le boursier, comment pourrait-on qualifier à ce jour, la prévision du budget 2013 : réaliste ? Optimiste (surestimée) ? Pessimiste (sous-estimée) ? *Les rentrées fiscales sont 4% plus élevées entre septembre 2011 et septembre 2012. Septembre n'étant pas encore significatif, ces prévisions pourraient plutôt être qualifiées de réaliste tout en sachant que la comparaison ci-dessus concerne les années 2011 à 2013 et que les encaissements jusqu'en septembre 2012 ne sont que des acomptes.*

Les autres produits importants d'impôt "non-conjoncturelle" (impôt : sur le bénéfice des personnes morale, à la source, foncier, sur le capital des personnes morales, et complémentaire sur immeuble) sont presque un "copier – coller" des ressources des comptes 2011.

Cependant la COFIN se pose la même question que ci-dessus pour ces impôts (comment pourrait-on qualifier à ce jour, les prévisions du budget 2013 : réaliste ? optimiste (surestimée) ? pessimiste (sous-estimée) ? *Les rentrées budgétisées 2013 sont (à Fr. 14'000.-- près sur 14,5 millions) identiques à 2011 avec un taux de 73.5 contre 71.5 en 2011. Au 30 septembre 2012, les rentrées sont 2% plus basses qu'au 30 septembre 2011. Comme mentionné ci-avant, les chiffres de septembre ne sont pas absolument significatifs. Comme relevé, les prévisions peuvent être qualifiées de réaliste.*

Quant aux autres impôts (qualifiées de "conjoncturels" car dépendants d'événements fortuits), droits de mutation, impôt sur les successions et donations, impôt sur les gains immobiliers, la COFIN se souvient d'un calcul des prévisions basé sur les années antérieures excluant les événements exceptionnels (exemple vente du patrimoine immobilier de Bobst).

Juste pour rappel sur combien d'années antérieures se calcule cette moyenne ? *Sur 3 ans.*

22. Service financier.

220.3223. Intérêts sur dettes à long terme.

Si l'on s'en réfère au tableau de la page 119, 2013 verra, en mars, le remboursement de l'emprunt de Fr. 5'000'000.— auprès du Kommunalkredit Austria AG.

Il est prévu de renouveler cet emprunt pour un montant équivalent (Fr. 5'000'000.—).

Pour lever toute équivoque, le renouvellement ne va pas obligatoirement s'effectuer auprès du même établissement, mais bien au meilleur taux parmi plusieurs établissements sollicités ? *Il est évident que la municipalité sollicitera un crédit au meilleur taux. En ce qui concerne les établissements étrangers (Autriche/Allemagne) tel que celui indiqué ci-dessus, ils ont le devoir de rester sur leurs marchés européens. Ce sera donc un autre partenaire.*

Les Fr. 12'000'000.— qu'il est prévu de lever le seront-ils en une seule tranche ou en plusieurs fractions en fonctions des besoins ? *Certainement en 2 ou 3 tranches, selon les besoins.*

23. Amortissements et Réserves non ventilées.

230.3520. Etacom. fonds de péréquation.

D'après le commentaire de la page 35, ce montant de Fr. 9'200'000.— représente 19 points d'impôts. Au budget 2012, 18.19 points.

d'après les calculs de la COFIN, cela nous mettrait le point d'impôt à Fr. 484'211.—. Or d'après le tableau remis par la bourse, ce point d'impôt se situe à Fr. 461'116.—.

Comment s'explique cette différence ? *Le canton part pour 2013 sur la valeur du point d'impôt 2011, soit le dernier connu pour eux à Fr. 447'000.--. La commune a fait son calcul du point d'impôt à Fr. 450'000.- + Fr. 600'000.-- à la réforme policière.*

Question annexe : notre ville de Prilly est toujours bénéficiaire net de la péréquation, mais notre produit net devrait fondre en 2 ans de plus de Fr. 1'500'000.— pour ne se s'élever plus qu'à Fr. 200'000.— aux prévisions budgétaires 2013.

La COFIN est consciente que toute prévision dans ce domaine est très difficile, mais est-ce qu'il y a des raisons de craindre que la ville de Prilly devienne contributeur net en 2014, voire même en 2013 déjà ? *Il est extrêmement difficile de faire des prévisions, puisqu'en cas de difficultés le canton revoit à la baisse sa participation aux communes.*

Le plafond des dépenses thématiques a par exemple diminué en 2012 de 70% à 65%. Donc un manque à gagner pour les communes.

3. Domaines.

30. Service administratif et technique.

300.3011. Traitements.

En quoi consistent les descriptifs de fonctions pour ces deux postes, 80% pour une adjointe technique et un adjoint administratif (50%) ? *Il s'agit d'un poste d'adjoint(e) technique à 80 % pour 2013, pour pallier à l'augmentation du travail technique due aux importants projets de rénovation telles que Pavillon Sous-Mont, piscine de la Fleur-de-Lys, bâtiments de la SI SOUS LE COLLEGE SA, etc.).*

Sur le budget 2012, le conseil communal avait accepté un poste d'adjoint(e) administratif(ve) à 50 % qui a été ventilé de la manière suivante :

- *10% augmentation du temps de travail de la secrétaire-assistante (de 80% à 90 % dès le 1^{er} octobre 2012)*
- *10% transférés sur le compte n° 719.3011 pour la prise en charge de l'organisation et la gestion des colonies.*
- *30 % transférés sur le compte n° 716.3011 pour l'aide individuelle au logement (AIL) repris par ce dicastère.*

Une redistribution des tâches et des responsabilités a été faite avec 3 responsables à 100% :

- *un délégué à l'énergie et l'environnement*
- *un responsable technique (par exemple gros chantiers et maintenance)*
- *un nouveau chef de service d'exploitation aux Domaines.*

300.3040. Cotisation cip.

Quelle est le taux de couverture de la caisse de pension ? *Le taux actuel est celui du 30 juin 2012, soit 68,6 %. Le taux au 31 décembre n'est pas encore connu et ne sera publié qu'en janvier.*

300.3315. Amortissement subventions d'investiss. Où la municipalité en est-elle dans la réalisation de ce mandat ? Et que peut-elle nous communiquer sur la réalisation de cet objectif logement – préavis n° 13-11? *Dans un premier temps, cette réalisation a été différée dans l'attente d'un partenariat avec d'autres communes de l'Ouest-lausannois. En approfondissant le sujet, la Municipalité s'est aperçue qu'il ne s'agissait pas du même niveau de traitement d'objectifs similaires. Les études ont donc été reprises récemment et à cet instant la Municipalité est dans l'attente d'une date de rencontre avec iConsulting.*

32. Forêt.

320.3518. Particip à trait. garde forestier. Quelles seront les priorités dans le développement de ce plan de gestion des forêts ? *La Municipalité a reçu en date du 3 mai 2012 un courrier du Groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge qui nous informe que « en tant que propriétaire de forêts publiques, nous sommes astreints à gérer nos forêts sur la base d'un plan de gestion, à noter que c'est un critère pour l'obtention du label FSC. Ce document est l'outil indispensable pour fixer officiellement la possibilité annuelle de coupe de bois et garantir l'équilibre des âges des peuplements. »*

Par ailleurs, nous avons reçu l'information suivante du Garde forestier :

« L'élaboration des plans de gestion va débuter en fin d'année (2012) et finira en milieu d'année 2013 ; il en sera de même pour les études sur la desserte fine et sur le potentiel énergie. Le volet de la vulgarisation forestière sera particulièrement bien traité par rapport aux anciens plans de gestion puisqu'un spécialiste en communication peaufinera tous ces aspects pour permettre aux Municipalités de communiquer en matière d'entretien des forêts. »

33. Vigne.

330.4315. Ventes des produits. Allez-vous renouveler la promotion avec le vigneron de Villette ? *Les vignes ayant atteints leur plein rendement tant en blanc qu'en rouge, la Commune a décidé de mettre en vente publique le rouge qui jusqu'ici était en diffusion confidentielle. L'action de promotion du 2 novembre 2011 au Marché sera renouvelée au printemps prochain.*

35. Bâtiments.

351.3120. Chauffage, Eclairage.

351.3120.13. Electricité Grande Salle. Ce compte est en hausse alors que le compte 351.4271.01 « Locations Grande Salle » est stable. Comment s'explique cette différence et quelle est l'utilisation de cette Grande Salle ? *L'augmentation de ce compte est due à la décision de se fournir en électricité 100% renouvelable, certifiée. (Objectif de Cité de l'Energie). Quant à l'utilisation de la Grande Salle, celle-ci est sur-occupée mais souvent par des sociétés locales qui ne paient pas ou peu de loyer. Le montant des locations n'est ainsi pas proportionnel à la consommation électrique.*

Quel est l'avenir de ce bâtiment ? Pour l'instant, c'est le statu quo.

351.3141 Entretien des bâtiments.

351.3141.01. Le Château – Bâtiment administratif. Serait-il possible d'avoir le détail de ce compte ainsi que la raison de son doublement par rapport tant aux comptes 2011 qu'au budget 2012 ? Serait-il possible d'avoir un aperçu de la liste des différents contrats d'entretiens ? *Il s'agit des contrats d'entretien pour les nouvelles installations techniques telles que pompe à chaleur, climatiseurs archives et local informatique, brûleur chaudière, portes automatiques, onduleur pour panneaux solaires, ascenseur, détection d'incendie, alarmes. De plus, les frais de leasing de la machine à café de la cafétéria pour le personnel sont compris*

dans ce compte, ainsi qu'un montant de Fr. 4'000.- sur ce compte pour des interventions diverses pour le pavillon de Corminjoz.

Il est à relever que de nombreuses installations étaient encore sous garantie jusqu'en 2012 d'où la nécessité d'avoir des contrats d'entretien pour la suite.

351.3141.02. Grande Salle. Comment expliquez-vous cette baisse importante par rapport au budget 2012 ? *Comme expliqué dans les textes du budget 2012, un montant de Fr. 20'000.-- était prévu pour la mise en place d'un système de contrôle d'accès et Fr. 25'000.-- pour l'installation d'un beamer, soit un total de CHF 45'000.--. Ces sommes n'ont pas été utilisées entièrement. En ce qui concerne le beamer, le choix de la Commune s'est porté sur une installation nettement moins onéreuse que celle initialement prévue. L'installation du contrôle d'accès a été reportée.*

351.3154. Entretien machines et matériel. En quoi consiste cette hausse ? *Un montant de Fr. 3'000.-- est prévu pour une révision du transpalette électrique de la Grande-salle.*

352 Edicules publics.

352.3141. Entretien. La mise en place de sachet à côté de chaque fosse permettra une meilleure salubrité des lieux publics, ce qui répond à une attente de la population.

4. Travaux.

41. Travaux.

42. Urbanisme et constructions. Informations de MM. Gilliéron et Hassler : ce service est extrêmement chargé et soumis à rude contribution, en particulier avec de gros chantiers (planification et construction), des modifications de plans initiaux, des enquêtes publiques ainsi que plusieurs petits dossiers qui génèrent de nombreuses demandes de consultations.

420. Urbanisme et constructions.

420.3185. Honoraires et frais d'études. Alain Gilliéron donne des explications relatives à l'augmentation de ce poste qui découle de frais importants d'avocats pour des recours et des mises à l'enquête de plans de quartier, ainsi que l'ampleur prise par les budgets de fonctionnement du SDOL et du SDNL en fonction de l'avancement des travaux.

420.3312. Amortissement dépenses d'investissement. Forte augmentation des amortissements liée au PGA.

420.4313. Permis de construire et d'habiter. Quels sont les grands projets de construction futurs ?

- Site de Cery
- Plan de quartier (PQ) « En Broye »
- Plan partiel d'affectation (PPA) « Corminjoz-Nord »
- Terrains de la société SICPA SA (selon le Règlement concernant le plan d'extension (RPE) du 15.12.1951 en vigueur)
- Plan de quartier (PQ) « Galicien »
- Plan partiel d'affectation (PPA) « Viaduc »
- Plan de quartier (PQ) « Malley-Gare » et « Malley-Centre ».

A l'heure actuelle, il n'est pas possible de se prononcer sur les échéances de ces procédures qui ne vont pas toutes se faire en 2013.

45. Ordures ménagères et déchets.

450.4354. Vente verre, papier, conteneurs. Quelle est l'élasticité du prix du marché de la récupération ? Quelle est la répartition entre le verre et le papier ?

Les fluctuations sont dues au fait que le papier usagé se négocie sur un marché mondial.

46. Réseau d'égouts, épuration.

460.4342. Taxes d'épuration. Le montant prévoit une augmentation de 100% de la taxe d'épuration, alors que le préavis vise plutôt le 150%, qu'en est-il concrètement ? *Le calcul a été fait avant de déposer le préavis (fait à deux époques différentes), d'où cet écart.*

5. Instruction publique.

LEO, nouvelle répartition primaire – secondaire.

La LEO prévoit la primarisation des actuelles 5^{ème} et 6^{ème} années scolaires. Quelles en sont les conséquences pour Prilly, en particulier concernant le Collège du Grand Pré ?

C'est un sujet complexe dont tous les paramètres ne sont pas encore fixés. En principe, nous semblons nous acheminer vers la solution suivante (sous réserve de l'acceptation de la proposition par le département) : nous aurons un établissement secondaire mixte, et le directeur du secondaire continuera de s'occuper ces prochaines années des 5 et 6èmes années, afin de décharger le directeur du primaire qui se retrouverait à la tête d'un établissement énorme-1400 élèves. Les élèves des trois communes (Prilly, Jouxteins et Romanel) continueront comme à présent d'être enclassés au collège du Grand-Pré.

Le bâtiment du Grand-Pré figure nommément dans les statuts de l'ASIGOS et ne peut en être sorti sans une consultation de toutes les communes concernées. Comme d'autres changements – sortie de l'ASIGOS des Commune de la Chamberonne, loi de référence, - s'annoncent qui nécessiteront eux aussi des modifications des statuts, le comité a décidé de traiter toutes ces modifications de statuts en 1 seule fois (toujours sous réserve de l'approbation du Dpt).

En attendant, il est vraisemblable que l'ASIGOS louera ce bâtiment aux écoles primaires selon des modalités qui restent à définir.

50. Administration.

500. Ecoles primaires.

500.3011 & 501.3011. Traitements. A quelles activités correspondent ces traitements ? Serait-il possible d'avoir quelques précisions quant aux postes concernés et leurs cahiers des charges ? En particulier, quelle est la répartition entre canton et communes pour l'administration des écoles ? *Il s'agit de la part primaire (20%) du poste de Conseillère école-famille.*

500.3512. Participation au salaire du secrétariat cantonal. L'année dernière, la COFIN avait demandé, et obtenu, des précisions quant à ce compte. Il s'agit de tâches communales effectuées par le secrétariat cantonal (Fête des écoles, ...). Cette participation est régie par une convention qui devait être révisée en 2012. Est-ce le cas avec un montant inchangé ? Ou est-ce que cette révision n'a pas encore eu lieu ? *La révision de la convention est suspendue dans*

l'attente de l'entrée en vigueur d'Harmos (reprise des élèves actuels du cycle de transition par la direction de l'établissement primaire.

51. Enseignement primaire.

510.3012. Personnel occasionnel. Quelles sont les raisons de cette augmentation ? Quel est l'effectif de ces classes d'études surveillées et pourquoi trois classes de plus en 2013 ? Est-ce des appuis ou uniquement des devoirs surveillés ? Est-ce 23 classes par jour ou hebdomadaire ?

Budget 2011 : 21 groupes prévus. 23 groupes ouverts.

Budget 2012 : 20 groupes prévus. 22 groupes ouverts.

Effectif de chaque groupe : 8 à 10 élèves.

Les devoirs surveillés ont lieu chaque lundi, mardi et jeudi de 15.45 à 17.15 pour les élèves dès la 2^{ème} année primaire.

510.3112. Achats mobilier scolaire. Quelle est l'évolution démographique du nombre d'élèves scolarisés ? Quel est l'effectif moyen par classe ? *Il y a une forte progression d'élèves entrant au cycle initial en août 2013 (+65 par rapport à 2012) entraînant l'ouverture de trois classes enfantines supplémentaires. L'augmentation est liée entre autre par le fait que les élèves sont admis à 4 ans révolus au 31 juillet, alors que c'était précédemment au 30 juin (Harmos).*

510.4652. Etudes surveillées, finances d'écolage. Alors que le compte 510.3012 augmente de 15% pour l'achat de mobilier scolaire car selon les remarques, on passe de 20 à 23 classes, pourquoi donc le produit ETUDES SURVEILLEES, FINANCES D'ECOLAGE ne progresse pas en parallèle ? *Budget 2012 : 180 élèves / Budget 2013 : 200 élèves.*

Qui paie cette finance d'écolage ? Les parents paient les devoirs surveillés (Fr. 75.- par semestre). La finance d'écolage (Fr. 600.-) concerne un élève de Prilly, scolarisé à Lausanne. Lausanne facture le montant à Prilly (510.3522), donc opération blanche pour la commune.

512.3114. Achat de machines et matériel. Revu sur 2 ans le compte passe de Fr. 3'500.- à Fr. 10'600.- dans le budget 2012 puis maintenant à Fr 13'000.- dans le budget 2013. L'augmentation à Fr 10'600.- du budget 2012 était justifiée par l'achat d'une machine auto-laveuse pour Fr. 5'500.-. L'augmentation du budget 2013 à Fr. 13'000.- est justifiée par l'achat d'une mono brosse pour Fr. 5'000.-. Nous avons en 2012 l'achat d'une machine à Fr. 5'500.- et en 2013 l'achat d'une machine à Fr. 5'000.-. Cela ne justifie pas une augmentation du budget, la dépense de 2013 est même moins onéreuse que celle de 2012. Pourquoi avons-nous cette augmentation de budget ? *Ce compte concerne tous les collèges primaires. En 2012, l'achat d'une auto-laveuse concernait le collège de Mont-Goulin et le pavillon de Sous-Mont. En 2013, l'achat d'une mono-brosse concerne le collège de Jolimont, dépourvu de ce type de machine. L'achat de 3 containers est prévu dans ce compte ainsi que le renouvellement des habits de travail et de souliers de sécurité (Mesures MSST).*

52. Enseignement secondaire.

52. Enseignement secondaire.

521.3161. Location anciennes constructions. Serait-il possible d'avoir une précision quant au bâtiment concerné ? (Tout en sachant bien que la réponse sera strictement indicative.)

Il s'agit du bâtiment Fontadel Chasseur (ancienne construction).

53. Enseignement spécialisé.

534. CRENOL, plateforme administrative du service psychiatrique

534.3124. Chauffage, électricité. La COFIN constate avec satisfaction qu'aucun montant n'est mis à ce poste au budget 2013. En effet, la somme indiquée dans les budgets précédents ne se retrouvait jamais dans les comptes, qui étaient nuls.

56. Service médical et dentaire. Est-ce qu'une convention a été signée, et si oui de quelle durée ? *La Ville de Prilly, l'établissement primaire ainsi que les communes de l'ASIGOS, ont signé le 18 janvier 1999, une convention avec le Dr Willy Burri, médecin dentiste à Prilly, afin d'assurer le fonctionnement des contrôles de bouche et les traitements des élèves scolarisés dans les établissements primaires de Prilly, Romanel et Jouxens-Mézery et dans l'établissement secondaire de Prilly. Cette convention a été avalisée par le Médecin cantonal. Entrée en fonction le 01.01.1999, durée de 3 ans, puis renouvelable tacitement d'année en année. Elle peut être dénoncée de part et d'autre moyennant un préavis de 12 mois.*

57. Camps scolaires, colonies.

572. Camps – école à la montagne – primaire. Pourquoi les revenus budgétisés pour 2013 (Fr. 31'500.-) sont-ils inférieurs au montant des revenus comptabilisés en 2011 qui s'élevaient à Fr. 37'748.90 ? *Sachant d'une part qu'il est difficile de connaître à l'avance le nombre exact d'élèves qui se rendront à l'école à la montagne et que, d'autre part, un nombre inconnu d'élèves va bénéficier d'une réduction financière, il est prudent d'imaginer une recette inférieure.*

6. Police.

61. Corps de police - signalisation.

610. Corps de police.

610.3521. Participation à la police intercommunale. Serait-il possible d'avoir quelques détails sur la répartition des 10% (environ) d'augmentation du budget de la POL ? S'il s'agit d'augmentation de personnel, quels sont les tâches ou cahiers des charges correspondants ?

- *loyers des nouveaux locaux à l'avenue des Flumeaux 41 (Fr. 171'960.- pour 6 mois)*
- *effectifs de la division Police, notamment au travers d'aspirants, en relation avec la LOPV.*

610.4271. Location de locaux. La police devrait disposer de ses nouveaux locaux durant l'année 2013. Peut-on encore compter sur cette rentrée ? La police de l'ouest va-t-elle continuer à nous louer ces locaux ?

- *lorsque la police de l'ouest emménagera à l'avenue des Flumeaux 41, l'entier des surfaces du bâtiment du Tilleul sera libéré et mis à disposition d'un autre service. Les charges et les revenus seront contrebalancés en conséquence.*
- *le déménagement de la police de l'ouest est toujours prévu le 1^{er} juillet 2013, voire le 1^{er} octobre.*

611. Signalisation routière.

611.3123. Electricité feux. Comptes 2010 : Fr. 25'000.- / Comptes 2011 : Fr. 5'500.-, puis budget 2012 Fr. 25'000.- et budget 2013 Fr. 20'000.-. Qu'est-ce qui entraînent de pareilles variations ?

- *en 2011, des notes de crédit ont été encaissées pour un montant de Fr. 17'618.70*
- *plusieurs ampoules à incandescence des feux de signalisation ont été remplacées par des LEDS qui consomment 50% d'énergie en moins.*

611.3802. Versement à fds renouv. signal. lumineuse. La COFIN s'était déjà étonnée de la volatilité de ce versement à une provision. La réponse lors de l'établissement du budget 2012 avait été que la somme de Fr. 30'000.- était insuffisante et qu'il fallait dès lors provisionner annuellement Fr. 50'000.-. Dès lors, pourquoi revenir à Fr. 30'000.- dans le budget 2013 ? *Le versement à ce fonds a été réduit comme d'autres versements à des fonds de renouvellement.*

7. Sécurité sociale.

71. Service social.

716. Services sociaux communaux.

716.3011. Traitements. Ces traitements ont été adoptés par le conseil par voie de préavis (n°23-2011) et tel qu'annoncé lors de la discussion du budget 2012, ce poste a été ventilé vers le dicastère service social.

719.3011. Traitements. Pouvez-vous nous donner plus d'explications sur le descriptif de ce nouveau poste. Qui prenait en charge ces tâches précédemment ? *Ce poste n'existait pas précédemment, il n'y avait donc aucune coordination entre les diverses interventions pour la jeunesse dans la commune de Prilly, car ces activités dépendaient de différents dicastères et de trois différents Municipaux. Les activités jeunesse ayant pris leur essor au sein de notre commune, il devenait impératif de les rassembler et de les coordonner au sein d'un même « secteur », sous l'autorité d'une même Municipale et sous la coordination d'un responsable jeunesse.*

- *Cette augmentation des EPT découle donc de l'organisation d'un vrai « secteur » jeunesse dans la commune de Prilly. Il est en lien avec la volonté de la Municipalité de regrouper, depuis le début de la nouvelle législature, tout ce qui relève du « social » au sens large, dans un nouveau dicastère.*
- *C'est un poste de délégué jeunesse et répondant jeunesse pour la commune, le district et le canton 30% plus 10% pour la prise en charge des colonies (transfert du service des domaines) Le responsable actuel des TSP voit son poste augmenté de 30%, et l'autre TSP de 10%.*
- *Les objectifs principaux de ce changement sont : la coordination du secteur, l'organisation des colonies, la formation de stagiaires, la mise en place de nouvelles collaborations avec les écoles, la coordination des acteurs jeunesse de la commune (TSP, animateurs, stagiaire), la mise en place d'une politique jeunesse globale et concertée avec d'autres services (tels la Pol, prévention, programme des activités jeunesse, répondant SPJ, etc.).*

719.3199. Frais divers. Dans les explications de ce compte, il ressort des montants pour un

total de Fr. 8'100.- (Fr. 2100.- et 3 x Fr. 2000.-), alors que le budget 2013 est de Fr. 15'600.-. A quoi sont destinés les Fr. 7'500.- budgétés en plus ? *La somme de Fr. 4'500.- représente le budget de fonctionnement de base des TSP (travailleur social de proximité), identique à celui de l'année passée, ainsi que Fr. 3'000.- en réserve pour le financement de nouveaux projets tels la création de graffs, la décoration des armoires électriques, des projets intergénérationnels, etc.*

5. Amendements, vœux et observations.

Amendement No 1.

Service des Domaines. Compte 300.3011 Traitements (ainsi que les postes de charges sociales liés). Une synergie possible entre Domaines et Urbanisme et Constructions a été détectée après l'établissement du budget. Les qualifications professionnelles d'une nouvelle employée d'Urbanisme et Constructions engagée en succession d'un départ, et une restructuration interne du Staff de direction des Domaines permettront de se passer du nouveau poste d'adjoint(e) technique à 80% prévu au compte 300.3011. Cela nécessitera cependant le recours occasionnel à des mandants externes pour conduire certaines études dans des domaines pointus ou chronophages.

Sur recommandation du Municipal des Domaines et après consultation du boursier pour les valeurs chiffrées, la COFIN vous propose donc, pour tenir compte au budget 2013 de ces nouveaux éléments, l'amendement suivant :

Réduction du compte 300.3011 Traitements de Fr. 78'000.—

Réduction du compte 300.3030 Cotisations AVS-AF-AC de Fr. 7'000.—

Réduction du compte 300.3040 Cotisations CIP de Fr. 10'300.—

Réduction du compte 300.3050 Assurance accidents de Fr. 1'700.—

Soit au total Fr. 97'000.—

En contrepartie partielle, imputation de Fr. 40'000.— sur un compte à créer 300.3185 Honoraires mandants externes.

Ce qui occasionne au total un économie de Fr. 57'000.— sur le budget 2013.

Cet amendement a été approuvé à l'unanimité par la COFIN.

Amendement No 2.

Protection civile. Compte 660.3511.01 à créer Participation à l'organisme cantonal.

Lors de l'examen des comptes de la Protection civile, Monsieur le Municipal Bertrand Henzelin nous a informés qu'il avait reçu, après l'établissement du budget, une facture pour la participation à l'organisme cantonal de Fr. 4.— par habitant. Dans l'ancienne organisation cette participation était incluse dans le montant payé à l'organisme intercommunal qui reversait ce montant au canton. Lors de l'établissement du budget, il avait été donc présumé qu'il en était de même pour la nouvelle organisation. Mais ce n'est pas le cas. Par conséquent, le montant figurant au compte 660.3521 Participation à l'organisme intercommunal de Fr. 229'000.— n'inclut pas la participation au niveau

cantonal. Il s'agit donc de porter ce montant au budget sur un nouveau compte à créer 660.3511.01 Participation à l'organisme cantonal. Une mauvaise nouvelle ne venant paraître-il jamais seule, le boursier nous a appris par la suite que la participation 2013 serait de Fr. 6.50 par habitant, le montant de Fr. 4.— pour 2012 incluant un rabais de Fr. 2.50 qui ne sera pas reconduit en 2013.

A l'instigation de la Municipalité, la COFIN propose donc l'amendement suivant :

Porter au budget un montant supplémentaire de Fr. 74'400.— sur un compte à créer 660.3511.01 Participation à l'organisme cantonal.

Cet amendement a été approuvé à l'unanimité par la COFIN.

Incidences financières des amendements.

Si les deux amendements sont acceptés par le Conseil communal, le montant de l'excédent de charge du budget 2013 serait augmenté de Fr. 17'000.-- à Fr. 3'515'100.—.

Si seul l'amendement No 1 est accepté et le No 2 refusé par le Conseil communal, le montant de l'excédent de charge du budget 2013 serait réduit de Fr. 57'000.-- à Fr. 3'441'100.—.

Si seul l'amendement No 2 est accepté et le No 1 refusé par le Conseil communal, le montant de l'excédent de charge du budget 2013 serait augmenté de Fr. 74'000.-- à Fr. 3'572'100.—.

Retour sur certains amendements du budget précédent.

La COFIN a constaté avec satisfaction que certains de ses amendements ont été suivis d'effets et que la Municipalité et l'administration ont pris des mesures. On peut par exemple citer :

- **Conciergeries** : une nouvelle organisation a été mise en place, mais en contrepartie la télégestion a dû être revue à la baisse.
- **RH** : une étude a été effectuée par un organisme externe qui a conclu au besoin d'une personne à 70 %.
- **2 services** se sont réorganisés, ce qui était déjà prévu au budget 2012, mais sans que le cahier des charges de chaque poste soit clairement établi.
Domaines : triumvirat de direction avec meilleures définition des tâches et responsabilités de chacun.
Social : un secteur petite enfance avec une personne, encore à trouver, en charge des AMF et secrétaire de l'AGENOL, un secteur jeunesse avec un poste plus cohérent pour les TSP.

La COFIN approuve ces choix d'organisation.

5.1. Vœux.

Vœu no 1.

450.4354. VENTE VERRE, PAPIER, CONTENEURS.

Les membres de la COFIN rejoignant le souhait exprimé par la commission ad hoc ayant examiné le préavis se rapportant à l'évacuation des déchets et notamment l'instauration d'une "taxe au sac" formulent le vœu suivant :

Afin de faciliter le suivi des diverses taxes, produits, et frais d'évacuation des déchets, la bourse communale est priée de créer les sous-comptes suivants :

Sous-comptes du compte 450.4354 Vente verre, papier, conteneurs, au nombre de trois :

- Vente verre.
- Vente papier.
- Vente conteneurs.

Sous-comptes du compte 450.4342 Taxe de ramassage et d'élimination, au nombre de deux :

- Taxe forfaitaire.
- Taxe au sac.

Sous-comptes du compte 450.3188 Enlèvement des déchets au nombre de trois :

- Ramassage verre.
- Ramassage papier.
- Ramassage conteneurs.

La commission des finances est bien consciente que ces différents "splits" ne sont possibles, efficaces et fiables que si le service concerné fournit les informations nécessaires à la bourse.

Vœu no 2.

Budget et comptes de la STEP.

Après concertation avec la Municipalité, la COFIN souhaiterait que l'exécutif, pour se conformer à l'art 9 du règlement de la STEP, communique à la COFIN le détail des budgets et comptes de la STEP plutôt que de soumettre un préavis au Conseil communal. Ceux-ci seraient étudiés par la COFIN dans le cadre de son examen du budget ou des comptes, et son appréciation consignée dans le rapport idoine. Le fait d'accepter le compte communal 460.3526 "Participation à la STEP" vaudrait acceptation du budget ou des comptes de celle-ci. Cette ligne budgétaire ou des comptes concernant la STEP ne pourrait être amendée, mais uniquement acceptée ou refusée.

5.2. Souhails.

1. La COFIN souhaite qu'à l'avenir la bourse ajoute au fascicule du budget le tableau d'évolution des fonds de réserve et provisions, tel qu'elle le lui remet séparément chaque

année.

2. La COFIN apprécierait de recevoir, dans la mesure du possible, le fascicule du budget un peu plus avant dans le mois d'octobre.

6. Vote final de la Commission des Finances :

C'est à l'unanimité que la Commission des Finances recommande au Conseil Communal d'approuver le préavis N° 18 – 2012 amendé concernant le budget 2013.

7. Remerciements et conclusions.

La commission des finances remercie la Municipalité et les chefs de services pour leur disponibilité et pour la précision avec laquelle ils nous ont renseignés lors de nos investigations. La commission des finances a du plaisir à travailler dans cet état d'esprit, empreint de cordialité et d'efficacité, elle souhaite qu'il perdure dans les années futures.

La commission des finances se plaît encore à remercier vivement la Municipalité, ainsi que les personnes et services communaux qui, répondant aux souhaits de la commission des finances, ont par améliorations successives ces dernières années :

créé et inséré en début de la plaquette la liste des abréviations, acronymes et sigles.

mis en œuvre la méthode de constatation dans le budget de l'achat de véhicules de remplacement couverts par une provision.

mis en œuvre la prise en compte au budget des amortissements sur les crédits importants à voter durant la période couverte par le budget.

conçu et réalisé la magnifique couverture de la plaquette.

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

vu le préavis N° 18-2012 de la Municipalité du 24 septembre 2012 sur le projet de budget 2013

ouï le rapport de la commission des finances,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

d'approuver le projet de budget ordinaire amendé de la commune pour 2013 présentant un excédent de charges de Fr. 3'515'100.— après amendements.

Au nom de la commission des finances

Le Président :

La Rapporteuse :

Francis RICHARD.

Geneviève NOSEDA GUIGNARD.

Sylvie KRATTINGER.